

Message du ministre

Bonjour,

Je suis ravi d'avoir la chance de communiquer avec des gens qui partagent mon engagement à offrir aux élèves de l'Alberta la meilleure éducation possible. Dans le bulletin *In The Loop*, Alberta Education présentera des renseignements que, je l'espère, vous trouverez intéressants et utiles. Il s'agit simplement d'un des moyens que nous continuerons à utiliser pour communiquer avec vous, nos partenaires en éducation.

Nous participons à une initiative importante visant à soutenir nos élèves, notre personnel et les familles en respectant les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre. En juin dernier, la *Act to Amend the Alberta Bill of Rights to Protect our Children* (loi modifiant la déclaration des droits de l'Alberta relatifs à la protection des enfants) a reçu la sanction royale. Cette loi inscrivait l'orientation sexuelle, l'expression de genre et l'identité de genre en tant que motifs de distinction illicite dans la *Alberta Bill of Rights* (déclaration des droits de l'Alberta). Cette loi modifie également la *School Act* (loi scolaire) par l'ajout d'exigences relatives à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires, et au soutien des élèves qui souhaitent établir des alliances gais-hétérosexuels ou allosexuels-hétérosexuels.

La loi exige que les autorités scolaires rédigent des politiques portant sur leurs responsabilités en vertu de la *School Act*. Plusieurs représentants d'école ont demandé de l'aide à cet égard lors de réunions qui ont eu lieu l'automne dernier. Pour répondre à cette demande, Alberta Education a élaboré plusieurs outils, notamment des lignes directrices en matière de pratiques exemplaires afin de donner aux autorités scolaires des exemples qui démontrent à quoi peut ressembler un environnement qui respecte les diverses orientations sexuelles, identités de genre et expressions de genre. Ces outils sont accessibles en français à [écoles-bienveillantes/milieus-d'apprentissage](#) et en anglais à education.alberta.ca/safe-and-caring-schools/legislation.

Les lignes directrices sont conçues pour aider les autorités scolaires à élaborer leurs politiques. Plus encore, elles contiennent des suggestions constructives à l'intention des enseignants et des écoles pour respecter et accommoder les élèves LGBTQ+.

Les politiques ne changent ni le curriculum de l'Alberta ni la *Alberta Bill of Rights*, qui permet aux parents de retirer leurs enfants de l'enseignement portant sur la sexualité humaine, ou d'un cours ou d'une activité de nature principalement et explicitement religieuse ou patriotique. Les parents continueront également d'être avisés lorsque des sujets liés à la religion et à la sexualité humaine seront abordés dans le cadre d'une discussion ou d'une leçon en classe, et les élèves qui sont retirés de cette discussion ou de cette leçon ne seront toujours pas pénalisés sur le plan scolaire.

En outre, les élèves et les écoles ont toujours la possibilité d'appeler les parents par le titre de leur choix — mère, père ou autre.

Les lignes directrices précisent également que les élèves doivent être en mesure d'accéder à des toilettes qui correspondent à leur identité de genre. De plus, des toilettes neutres individuelles doivent être accessibles. On conseille aux écoles de mettre en œuvre des stratégies veillant à ce que tous les locaux de l'école soient sécuritaires pour tous les élèves et que la vie privée de chacun soit respectée.

J'ai appris que de nombreuses mesures positives ont déjà été mises en place afin de répondre aux besoins des élèves.

Je souhaite vous remercier tous pour la collaboration continue et le travail acharné à l'égard de ce sujet important. Les écoles doivent être un endroit où les élèves se sentent en sécurité. Nous avons l'obligation légale et morale de les soutenir de notre mieux.

David Eggen

Ministre de l'Éducation